

ministres de secouer la poussière de leurs pieds, en témoignage contre ces peuples, selon le commandement de son divin fondateur, et elle leur dit d'aller offrir à d'autres peuples, la paix et le bonheur qu'elle seule peut donner.

Qu'il n'en soit jamais ainsi pour notre Canada, à qui une ancienne tradition semble donner l'espérance que la vraie foi ne s'y éteindra jamais !

Cependant ses destinées sont, en grande partie, entre les mains des pères et des mères de ce pays, comme tant de fois le leur rappellent les ministres de l'Eglise. Instruire leurs enfants des préceptes de cette religion, les former à la pratique des devoirs qu'elle impose, leur faire régler leurs pensées et leur conduite selon ses maximes : voilà le second devoir des pères et des mères envers leurs enfants.

II. Pour leur donner une idée de ce que la religion exige des pères et des mères, dans le soin qu'ils doivent prendre de leurs enfants, l'Eglise prend elle-même les plus grandes précautions pour assurer le salut de ceux qu'elle reçoit dans son sein. Eclairée d'une lumière surnaturelle qui la guide dans tout ce qu'elle fait, pour le bonheur et la sanctification des hommes qu'elle a mission de conduire, elle sait que ceux qu'elle va consacrer par l'onction royale du baptême, ou qu'elle a rendus participants de la nature divine par la sainte communion, seront traités avec la plus grande rigueur au jour du jugement, s'ils s'écartent et demeurent éloignés du chemin de la vertu.

Pour les préserver de tout danger, elle ne se fie pas seulement au zèle et à la charité de leurs parents selon la chair, elle exige encore deux cautions qu'elle charge de surveiller et ses nouveaux enfants et leurs parents. Aussi a-t-elle soin de dire à ses ministres, d'avertir les parrains et les marraines que si les parents de ceux dont ils sont devenus comme les pères spirituels, manquent à leurs devoirs, ils sont obligés de les remplacer et de veiller à ce que ces jeunes chrétiens accomplissent à la lettre les trois grands renoncements qu'ils ont faits à *satan*, à ses œuvres et à ses pompes.

Malgré ces précautions qui suffiraient à un amour ordinaire, la religion n'est pas encore satisfaite. Tant que cet enfant qu'elle a adopté, sera sur cette terre de périls, semblable à la mère la plus aimante, elle ne négligera aucune occasion de lui témoigner sa tendresse, par les conseils qu'elle lui donnera pour éclairer son esprit et par les secours qu'elle lui prodiguera pour fortifier sa faiblesse et affermir ses pas dans le chemin du ciel. A mesure qu'il grandira, que ses passions deviendront plus fortes et les dangers de chute plus immi-